



Obtention d'une carte de séjour juste temporaire de être en norme

Par **casimiras**, le **13/02/2013 à 12:04**

slt ofaite je suis le ptit fils dun ancien combattant africain presicement du burkina faso et mon grand pere a fait la guerre de l'indochine du coté des francais rn juste apres la seconde guerre mondiale pourrais beneficier de lobtention d'une carte de séjour 1an 2an 5ans et il est mort meme le 22janvier 2013 et moi mem je suis rentrer en france en decembre 2012

Par **citoyenalpha**, le **13/02/2013 à 16:11**

Bonjourrrrrnl'obtention d'une carte de séjour ne saurait être de droit sur le fondement que votre grand père aurait été ancien combattant.rnrnIl conviendra par conséquent d'exposer d'autres éléments.rnrnRestant à votre disposition.